



---

## L'ATOUT « ALLIÉ »

---

Telle qu'elle est dans les règles la définition de l'Atout « Allié » est la suivante :

« Le personnage entretient une relation étroite avec une personne puissante, qui fera tout son possible pour l'aider. Le coût est de 2 points de moins que si le joueur achetait le même niveau social pour son personnage... »

Cette définition de l'Allié peut être qualifiée de « tout ou rien », c'est à dire qu'elle ne prend pas en compte les nuances qu'une relation amicale ou amoureuse (justifiant l'Atout) peut avoir. Je propose donc une version quelque peu différente de cet Atout.

Le principe est que le statut de l'allié est différent de la valeur de l'attachement qu'il ressent envers le PJ et qui le pousse à l'aider. Ainsi on peut avoir comme ami un Duc qui, néanmoins, ne prendrait pas énormément de risque pour le PJ. Voici comment j'adapte la chose.

Quand l'Atout Allié est acheté le joueur et le MJ se mettent d'accord sur celui-ci : qui il est, dans quelle branche, ses pouvoirs, etc... Cela donne un niveau social pour cet allié qui servira de référence.

Puis le joueur décide des points d'Allié qu'il va investir pour ce personnage. Mais au lieu de se baser sur le niveau social de celui-ci on se base sur l'investissement et l'aide que celui-ci peut apporter au PJ. Cela donne une sorte de niveau social fictif au-delà duquel l'allié ne s'impliquera pas. On soustrait 2 points du coût pour être à ce niveau et on obtient la valeur de l'Atout.

Exemple : un PJ peut très bien avoir un Comte (9 pts) comme allié. Mais sa relation peut ne pas être si profonde que cela et le compte peut tout à fait se limiter à des aides équivalentes à celles qu'un Baron (7 pts) lui apporterait. Ainsi pour  $(7-2=5)$  5 points le PJ peut avoir un allié Comte qui ne l'aidera pas plus qu'un Baron ne pourrait le faire en terme d'influence, matériel, conseils, etc...

Bien entendu un personnage ne peut dépenser plus de points d'Allié que le coût -2 du niveau social du personnage allié. Ainsi dans l'exemple ci-dessus il ne pourra pas investir plus de 7 pts.

L'intérêt de cette règle est de pouvoir quantifier à quel point un allié peut aider un PJ. Si un Comte n'offre, comme aide, que celle qu'un Chevalier pourrait offrir cela veut dire qu'il est plus une relation du PJ qu'un ami. Par contre plus la valeur de l'atout s'approche de la valeur -2 du niveau social de l'allié, plus ce dernier sera proche et aidera au mieux de ses moyens le PJ.

Bien entendu le MJ doit contrôler l'utilisation de cette règle mais dans l'ensemble elle tourne bien.